

Montréal

À celles et ceux qui ont participé au colloque
«Montréal, une ville à la mesure des femmes»

Grâce à votre engagement, le colloque «Montréal, une ville à la mesure des femmes» a été un vrai succès : un succès de participation puisque nous étions plus de 200 participantEs, un succès de contenu par les quelques 30 communications qui y ont été présentées, un succès enfin au chapitre de la vision comme en témoignent les recommandations des ateliers.

Toutes et tous, vous vous reconnaîtrez dans ce rapport synthèse où les apports des unes et des autres se complètent et s'ajustent. On y discerne déjà ce que pourra être la politique d'égalité des femmes et des hommes dans les affaires de la ville et de nombreuses pistes qui s'intégreront au plan d'action.

Celles et ceux qui s'attaquent maintenant à la formulation de cette politique et de son plan d'action y trouveront leur principale source d'inspiration.

Merci d'avoir fait confiance à la démarche, merci pour avoir pris la parole.

Helen Fotopulos

Mairesse du Plateau Mont-Royal
Membre du comité exécutif
Responsable de la condition féminine

Johanne Bouchard

Chef de la délégation des
femmes au Sommet de
Montréal

*Montréal,
une ville à la mesure des Femmes*

Actes du colloque tenu les 20 et 21 septembre 2005
Hôtel de Ville et Holiday Inn Crown Plaza

Montréal
Janvier 2006

Montréal 

Montréal, une ville à la mesure des femmes

Rapport

Sur les résultats des travaux du colloque

En préparation à l'élaboration
d'une Politique
sur l'égalité entre les femmes et les hommes
dans les activités de la Ville

Par

Louise Roy

Montréal
Novembre 2005

Montréal 

TABLE DES MATIÈRES

	INTRODUCTION	3
1.	DES ÉLÉMENTS DE VISION	
	1.1. Participer à part entière aux affaires de la Cité.....	4
	1.2. Adapter l'offre de service aux besoins des femmes	5
	1.3. Contribuer au développement économique de la Cité	5
	1.4. Agir ensemble à l'échelle internationale	5
	1.5. L'affaire de tous	6
2.	LES RÉSULTATS PAR ATELIER	
	2.1. <i>La Ville et sa main-d'œuvre féminine</i>	6
	2.1.1 L'embauche et cheminement de carrière.....	7
	2.1.2 La revalorisation des emplois féminins.....	8
	2.1.3 Les conditions de succès.....	8
	2.1.4 Les recommandations.....	9
	2.2. <i>L'application d'une politique d'égalité : défis et bonnes pratiques dans un contexte de décentralisation</i>	9
	2.2.1. Un peu d'histoire	10
	2.2.2. Assurer la transversalité.....	10
	2.2.3. Favoriser l'atteinte de résultats.....	11
	2.2.4. Les recommandations	12
	2.3. <i>La Ville au service des femmes</i>	13
	2.3.1. Identifier les besoins des citoyennes	13
	2.3.2. Offrir des services, mais surtout donner accès.....	14
	2.3.3. Consolider et valoriser les partenariats	15
	2.3.4. Les recommandations	15
	2.4. <i>Les conditions de participation des femmes à la vie démocratique</i>	15
	2.4.1 Confirmer la valeur politique des Montréalaises	16
	2.4.2 Valoriser la participation citoyenne des Montréalaises	17
	2.4.3 Des structures dédiées.....	18
	2.4.4. Les recommandations.....	19
	2.5 <i>Les femmes et le développement économique de Montréal</i>	19
	2.5.1 L'entrepreneuriat au féminin	20
	2.5.2 Réaliser un développement urbain durable	21
	2.5.3 Les recommandations	22
	2.6. <i>La Ville, un milieu de vie pour les femmes</i>	23
	2.6.1 Un quartier ... une ville où il fait bon	24
	2.6.2 Les recommandations	26
	2.7. <i>Les Montréalaises et les engagements internationaux de la Ville</i>	26
3.	2.7.1 Accord sur un partenariat avec la Ville	27
	2.7.2 Les recommandations	29

	CONCLUSION	33
--	-------------------	----

Introduction

Les premières manifestations et revendications récentes des citoyennes de Montréal auprès des autorités municipales remontent au début des années 80. Les Montréalaises portent alors à l'attention publique le problème de la violence faite aux femmes, les conséquences de l'affichage et des spectacles érotiques dans certains quartiers ainsi que les problèmes de logement.¹

Depuis ce temps, la réalité montréalaise a évolué. Il faut saluer les efforts passés et en cours pour accorder aux Montréalaises, le respect auquel elles ont droit ainsi que le statut et les services correspondant à leur poids démographique et à leur rôle social. Mais, à plusieurs égards, la relation des femmes à la ville reste encore problématique et les gains fragiles des dernières décennies ont tendance à faire oublier une réalité discordante à bien des égards. Comme le soulignait Mme Helen Fotopulos, il y a place pour une sérieuse amélioration. Si sérieuse de fait qu'il faut davantage parler de transformation, de métamorphose profonde tant des pratiques que des mentalités.²

Une volonté d'agir. Lors du Sommet de Montréal (2002), les partenaires et au premier chef, l'Administration municipale, se sont donné une vision commune de l'avenir de Montréal, fondée entre autres sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités de la Ville. L'Administration a confirmé ses intentions dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités ainsi que par son adhésion à la Déclaration mondiale de IULA sur les femmes dans le gouvernement local.

C'est par l'élaboration d'une Politique d'égalité dans les activités de la Ville que l'on a choisi de mettre en œuvre cette vision d'égalité. Au terme de trois années de travaux, la Ville de Montréal ainsi que les membres du Comité de suivi du Sommet de Montréal sur ce volet ont conjointement décidé de tenir le colloque « Montréal, une Ville à la mesure des femmes » et d'en faire un lieu de bilan et d'examen des perspectives qui devraient inspirer la préparation d'une Politique.

Plus de deux cents participantEs se sont rassemblés les 20 et 21 septembre dernier pour dialoguer entre eux et avec les représentantEs de la Ville. Ensemble, ils ont abordé sept grands axes qui correspondent à ceux d'une Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, tels qu'ils sont entrevus:

- La Ville et sa main d'œuvre féminine;
- L'application d'une politique d'égalité dans un contexte de décentralisation : défis et bonnes pratiques;
- La Ville au service des femmes;
- Les conditions de participation des femmes à la vie démocratique;
- Les femmes et le développement économique de Montréal;
- La Ville, un milieu de vie pour les femmes;
- Les Montréalaises et les engagements internationaux de la Ville

Ce rapport fait état des résultats des délibérations et, en autant que faire se peut, du contexte qui a présidé à l'énoncé des recommandations. Le document se divise en 3 parties :

1. Des éléments de Vision
2. Les résultats des travaux en ateliers
3. Conclusions

¹ Présentation de Winnie Frohn

² Mme Helen Fotopulos, Discours d'ouverture, Colloque Montréal, une Ville à la mesure des femmes

1. Des éléments de Vision

Dans cette section du rapport, les composantes fondamentales du discours tenu sur la Vision qui devrait inspirer la Politique d'égalité seront mises en évidence. Pour en comprendre totalement le sens, il faudra cependant lire attentivement la section qui rapporte les principaux messages, atelier par atelier, ainsi que les recommandations consensuelles qui ont été énoncées par les participantEs.

1.1 Participer à part entière aux affaires de la Cité

L'égalité entre les hommes et les femmes dans les activités de la Ville est affaire de droit, de justice et de bonne gouvernance.

- *A l'heure de la gestion responsable, une perspective de parité*

La démocratie paritaire³, introduite dans les enjeux en Europe au début des années 80 représente une valeur qui fait partie intégrante de la modernité. Les Montréalaises constituent un atout pour leur Ville à cause de leur contribution professionnelle aux activités de la Cité et de leur implication dans la sphère privée et familiale. Elles cumulent des rôles essentiels au bon fonctionnement social, à l'harmonie interne ainsi qu'au développement de la Ville. Toutes ces tâches les amènent à jeter un regard particulier sur les services municipaux et l'aménagement du territoire.

Les citoyennes représentent 52 % de la population montréalaise. Leur sous-représentation dans les instances élues et administratives municipales constitue à la fois un problème de démocratie et un manque à gagner dans la bonne gouvernance de la Ville. S'il est un message qui ressort clairement du colloque, c'est celui de la nécessité de réaffirmer le principe de l'égalité à tous les niveaux de la Ville de Montréal et de consolider sa mise en œuvre par l'application de la parité dans les instances décisionnelles élues et administratives.

- *Une véritable égalité des chances en emploi*

Montréal est l'un des plus grands employeurs du secteur public au Québec. Les femmes occupent à peine le tiers des postes permanents à la Ville. Elles sont peu présentes dans la Haute Direction municipale et chez les cadres. Elles se heurtent en plus à des préjugés et des barrières organisationnelles qui les ralentissent, parfois les empêchent de progresser dans leur carrière et de faire totalement valoir leurs talents au service de l'Administration municipale. La Politique d'égalité devrait tabler sur une véritable égalité des chances en emploi.

- *Équité et solidarité*

Un important segment de la population féminine à Montréal se retrouve dans les couches les plus pauvres. Les cheffes de familles monoparentales, les ainéEs, les immigrantes se battent au quotidien, pour elles-mêmes et pour leur famille, contre cette pauvreté et contre l'isolement qui en découle. Le vieillissement de la population ne fera qu'aggraver la situation puisque des générations de femmes peu ou pas payées durant leur vie active n'auront droit qu'au régime

³ Présentation de Françoise Gaspard

public de pension pour survivre. La pauvreté au féminin présente ses caractéristiques propres. La Politique d'égalité devrait s'attaquer à la pauvreté des citoyennes les plus vulnérables.

Par ailleurs, les femmes occupent et dirigent le secteur de l'économie sociale et du développement communautaire. Elles ont acquis des compétences fort utiles dans l'élaboration et l'application de modèles de développement basés sur l'entraide et la coopération, la connivence, la convivialité. Un système de solidarité fort représente un atout pour la Ville. Les approches et les projets développés pourraient être mieux soutenus, en partenariat. L'élaboration de la Politique d'égalité devrait permettre de réfléchir sur la consolidation des partenariats avec les organismes du milieu de la solidarité.

1.2 Adapter l'offre de service aux besoins des femmes

Les femmes dépendent des services de la Ville dans leur quête d'efficacité professionnelle et dans leur recherche des meilleures conditions de vie pour elles-mêmes et leur famille. Pourtant, la Ville dispose de peu de connaissances sur les besoins des citoyennes en matière de loisir, d'aménagement urbain, de transport adapté, de contact avec la nature ainsi que sur leur vision du déploiement optimal des espaces et des services municipaux.

- *Connaître la réalité des femmes*

On tient encore insuffisamment compte de la réalité des Montréalaises dans l'aménagement de la Ville et dans l'offre de service municipal puisqu'on la connaît mal. La Politique devrait permettre de revoir l'offre de service en tenant compte des besoins spécifiques des femmes.

- *Planifier pour améliorer la vie quotidienne*

Toujours d'actualité, cette formule lancée par le Collectif Femmes et Ville devrait être reprise par la Politique d'égalité dans le but de faire en sorte que les grands outils de planification (Plan d'urbanisme et Plan de développement durable) prennent en compte le point de vue des Montréalaises.

1.3 Contribuer au développement économique de la Cité

On sait que les femmes sont porteuses d'un pourcentage important des projets locaux dans certains arrondissements mais on ignore, en général, la contribution et la valeur ajoutée de la force de travail des femmes au développement économique de Montréal ainsi qu'à sa qualité de vie. Pourtant, les Montréalaises représentent un potentiel de compétences de plus en plus intéressant grâce à un capital humain de plus en plus compétent, au sens de l'entrepreneuriat des femmes et à leur résilience en affaires.

La Ville ne mise pas assez, au présent et pour l'avenir, sur le potentiel des citoyennes et sur leur contribution à la création de richesse et de bien-être collectifs. La Politique devrait s'y attarder.

1.4 Agir ensemble à l'échelle internationale

Les Montréalaises sont très actives à l'échelle internationale, sur des enjeux environnementaux et socio-économiques. Les jeunes s'engagent à la recherche de voies alternatives de développement.

D'autres influencent de façon déterminante les politiques et les projets d'organismes majeurs de coopération et d'action internationale. La Ville s'engage elle aussi, de plus en plus, au plan international sur des questions d'intérêt pour les femmes et le dialogue commence à s'installer sur un même enjeu entre les intervenants montréalais. La Politique pourrait jeter les bases d'une collaboration systématique.

1.5 L'affaire de tous

Au terme des fusions et des défusions, la Ville entrera dans une phase d'arrimage et de relance. Le colloque a révélé une volonté ferme des femmes d'y contribuer. La Politique d'égalité est vu comme instrument majeur permettant de le faire.

- *Une prise en charge corporative et une implication soutenue de la société civile*

Sans une prise en charge corporative qui implique les éluEs, la Haute Direction, la mobilisation des arrondissements et des services et la participation de la société civile, on croit que les préjugés et les barrières organisationnelles risquent de venir compromettre la pleine contribution des femmes que la Politique mettrait de l'avant. On insiste sur le caractère essentiel de la participation des arrondissements et l'importance d'un cheminement conjoint des partenaires vers une cohérence et une cohésion de la pensée et de l'action sur le thème de l'égalité et du juste équilibre, partout sur le territoire montréalais.

2. Les résultats par atelier

Le Comité organisateur du colloque *Montréal, une Ville à la mesure des femmes* propose 7 grands thèmes de discussion. Cette section du rapport place en perspective les recommandations émises par les ateliers en les rattachant au contexte mis en évidence dans les présentations des personnes-ressources, dans les documents de réflexion inclus dans le cahier des participantes et dans le rapport d'atelier.

2.1 La Ville et sa main-d'œuvre féminine

La fonction publique montréalaise compte près de 30 000 personnes dont 39,07 % sont des femmes. Elles occupent surtout des postes temporaires. Toutes catégories de postes confondues, le taux de sous-représentation⁴ général des femmes est de 2,79 %. Cette sous-représentation se retrouve surtout chez les cadres et dans les catégories de métiers non-traditionnels.

Par son Plan d'accès à l'égalité en emploi (PAEE), Montréal vise à rendre sa fonction publique la plus représentative possible de la population montréalaise, selon la disponibilité sur le marché de la main-d'œuvre, de compétences issues des groupes d'emplois visés. Elle se propose également de prêter une attention particulière à la représentation équitable des groupes qui sont sujets à la discrimination en emploi et d'adapter les systèmes d'emploi afin de réduire les risques de discrimination systémique.⁵

⁴ Différence entre la représentation des femmes dans les effectifs municipaux et la disponibilité des femmes sur le marché du travail pour les catégories d'emploi de la Ville. Cahier des participantes p.15

⁵ Présentation de Mance Bacon

La Ville est à revoir son système d'emploi, ses pratiques en matière d'embauche, de formation, de promotion et de conditions de travail, dans le respect des prescriptions de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi.

Dans ce contexte, l'élaboration d'une Politique d'égalité entre les femmes et les hommes pourrait être l'occasion de discuter de la nature et de l'extension souhaitée des mesures d'accès à l'égalité en emploi ainsi que des problèmes particuliers auxquels la fonction publique montréalaise est confrontée.

Quatre personnes-ressources ont apporté leur contribution aux échanges :

- Mance Bacon, Conseillère en emploi, Service du capital humain, Ville de Montréal
- Francine Descarries, Professeure, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal
- Ginette Legault, Vice-Doyenne à la recherche de l'École des Sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal
- Darline Raymond, Organisatrice communautaire, Action travail des femmes

Les échanges ont porté sur :

- L'embauche et le cheminement de carrière
- La revalorisation des emplois féminins
- Les conditions de succès

2.1.1 L'embauche et cheminement de carrière

De l'avis général, il existe un *plafond de verre systémique* constitué de préjugés et de barrières organisationnelles qui empêche les femmes d'accéder à la permanence et de progresser dans la fonction publique municipale. Dans les années qui viennent, un nombre significatif de postes devront être comblés à cause du départ à la retraite d'une génération d'employés. Le PAEE fixe une répartition homme/femme à atteindre par catégories d'emploi. La Politique d'égalité entre les hommes et les femmes devrait être l'occasion d'un effort de planification de la main d'œuvre et de développement des compétences qui permette aux femmes d'atteindre une juste représentation dans toutes les catégories d'emploi.

- ***L'accès à la permanence et le cheminement de carrière***

Premier fait à souligner, les femmes n'occupent que 33,6 % des postes permanents dans la fonction publique municipale.⁶ Par ailleurs, elles sont bien représentées chez les cols blancs (63 %) et les professionnels (48 %) mais ne constituent que 10 % de la cohorte des cadres de Haute direction (Direction générale, services corporatifs et d'arrondissements) et des contremaîtres⁷ pour citer quelques cas.

Les membres de l'atelier souhaitent que la Politique d'égalité permette d'établir des cibles concernant la main-d'œuvre féminine : des objectifs relatifs à l'accès aux postes permanents et des objectifs de représentation à tous les niveaux corporatifs.

⁶ Portrait sociologique du 20/08/05 produit par le Service du capital humain, cité dans le cahier des participantes p.13

⁷ Cahier des participantEs, p.13 et 59; présentation de Mance Bacon

Dans un cadre général de planification de la main-d'œuvre, l'élaboration et l'application de la Politique d'égalité constituent une belle occasion d'éliminer la sous-représentation des femmes dans les catégories d'emplois qui seront en prévoyant et en implantant dès maintenant les moyens qui permettront aux femmes d'atteindre les cibles fixées par le PAEE. Le mentorat, la formation et le développement de compétences font partie des instruments sur lesquels l'élaboration de la Politique d'égalité devrait permettre de réfléchir.

- ***L'articulation travail-famille***

Ce thème est reconnu comme l'un des enjeux centraux de l'accès à l'égalité en emploi mais une question très difficile à circonscrire tout à la fois. Selon Madame Francine Descarries, il faut poser l'articulation travail - famille en termes d'une division sexuelle des rôles qu'il faut questionner. Les mesures de conciliation travail-famille jusqu'à maintenant ne servent pas vraiment les femmes car elles tentent de s'investir dans les deux lieux et de concilier les exigences relatives à chacun des lieux, au détriment de l'équilibre de leur vie.

Les membres de l'atelier souhaitent que la Ville revoie l'ensemble de ces mesures qui jusqu'à maintenant concernent surtout les garderies en milieu de travail et développe une politique à cet égard. (Voir recommandation 2.2)

- ***Le soutien aux arrondissements***

L'essentiel de l'embauche dans la fonction municipale se fera au niveau des arrondissements. Par contre, c'est à la Direction des ressources humaines que la réflexion sur le PAEE s'effectue et que se développent les critères et les références. La Politique d'égalité devrait comprendre un volet traitant des mécanismes d'accompagnement à planter pour aider les arrondissements à répondre aux attentes et à s'acquitter de leurs tâches avec succès.

2.1.2 La revalorisation des emplois féminins

L'équité salariale demeure toujours un enjeu d'actualité malgré qu'il soit l'objet de discussions et de négociations depuis des années au Québec. Dans une perspective d'équité salariale, les catégories d'emplois occupées majoritairement par des femmes mériteraient d'être évalués selon le processus prévu par la Loi. Une Politique d'égalité devrait établir des mesures favorisant cette revalorisation.

2.1.3 Les conditions de succès

Madame Ginette Legault, a fait part à l'auditoire de sa réflexion sur les conditions favorisant la réussite d'un PAEE. Les membres de l'atelier ont suggéré qu'elles soient conservées en mémoire à titre de référence. Voici les contextes à rechercher pour assurer le succès : l'engagement de la haute direction; l'imputabilité des décideurs et des gestionnaires; le maintien d'un agenda et d'un climat d'association du patronat, des syndicats, des associations professionnelles; la mise en œuvre d'un plan de communication; l'octroi de moyens financiers et de ressources adéquates; l'identification et l'implantation d'une stratégie de formation en matière d'ADS; l'analyse du système d'emploi; le développement de stratégies pour contrer le phénomène du plafond de verre et, enfin, une lecture commune de la planification de la main-d'œuvre tant du côté syndical que du côté du patronal.

2.1.4 Les recommandations

A l'issue de leurs travaux, les membres de l'atelier A - *La Ville et sa main-d'œuvre féminine* ont formulé trois recommandations qui sont reproduites ici.

1. *Que la Ville intègre le programme d'accès à l'égalité en emploi, et poursuive sa mise en œuvre, dans une perspective de planification de la main-d'oeuvre, du développement des compétences et d'équité salariale. Ceci inclut les questions de dotation, de maintien en emploi et de promotion et implique de travailler, de façon prioritaire, sur la mise en place de mesures préventives et correctives afin d'éliminer le phénomène du plafond de verre dans toutes les catégories d'emploi;*
2. *Que la Ville, comme employeur, se dote :*
 - *de mesures de soutien à l'embauche des femmes et*
 - *d'une politique d'articulation travail-famille qui tienne compte de la diversité des expériences des femmes et de l'actuelle division sexuée du travail professionnel et familial.*
3. *Que la Ville instaure un réel partenariat pour l'application du PAEE entre l'Administration municipale et les diverses instances concernées (syndicats, associations professionnelles et société civile).*

2.2 L'application d'une politique d'égalité : défis et bonnes pratiques dans un contexte de décentralisation

Déjà compliqué, le fonctionnement de la Ville de Montréal se complexifie encore dans le contexte de décentralisation créé à la suite de l'adoption de la loi 170. La venue d'un Conseil d'agglomération ne simplifiera pas les choses. Ce nouveau cadre inquiète considérablement et sème la confusion chez ceux et celles qui interagissent avec l'administration municipale.

Avec la mise en place des arrondissements, on se réjouit de voir la Ville se développer dans le respect de la personnalité des quartiers et la prise de décision se rapprocher des citoyens. Néanmoins, une Ville se définit par les valeurs communes qu'elle met de l'avant et les politiques constituent des outils de premier plan pour appliquer ces valeurs. La Politique d'égalité sera transversale. Plusieurs se demandent comment la Ville assurera la cohérence de ses actions en matière d'égalité entre les hommes et les femmes lorsque viendra le temps de l'appliquer dans le contexte d'un nouveau partage des pouvoirs.

Comment la Ville pourra-t-elle assurer aux citoyens et citoyennes la même chance de participer à ce que la Ville a de meilleur à offrir, quel que soit le coin de Montréal où ils/elles résident, quel que soit le service avec lequel ils/elles auront à traiter?

L'atelier sur *la décentralisation* s'est penché sur ces questions et sur les conditions à mettre en place pour favoriser la cohérence et la cohésion dans la mise en œuvre des changements qui découleront de la Politique d'égalité.

Quatre personnes-ressources ont apporté leur contribution aux discussions :

- Sylvia Martinez, Vice-Présidente et Guylaine Poirier, coordonnatrice, Conseil des Montréalaises
- Jacques Rioux, Directeur, arrondissement Anjou

- Jean-Robert Choquet, Direction du développement culturel et des bibliothèques.

Les échanges ont porté surtout sur :

- l'adhésion à la Politique d'égalité
- les moyens d'assurer la transversalité de la Politique
- les mécanismes d'imputabilité

2.2.1 Un peu d'histoire

Il est intéressant de se rappeler que le Programme *Femmes et Ville* est né à la suite du dépôt d'un mémoire par le Collectif *Femmes et Ville* lors des consultations publiques sur l'Énoncé d'orientations sur l'aménagement de l'arrondissement Centre.⁸ Des représentantes de la société civile ont alors fait valoir l'importance de planifier pour améliorer la vie quotidienne et ont conséquemment suggéré des façons de faire à l'Administration municipale.

C'est en créant un comité interservices sous la responsabilité du Service de l'habitation et des travaux publics que le Comité exécutif répondait, le 15 mai 1989 aux requêtes du Collectif *Femmes et Ville*. Ce comité interservices était constitué d'une représentante de chaque service municipal y compris de la Police et de la Société des transports de Montréal.⁹ Ce comité a permis une prise en charge corporative du dossier de l'égalité entre les femmes et les hommes. Selon Winnie Frohn, ainsi l'approche holistique si chère à la pensée féministe était appliquée.

Dès 1992 cependant, le programme Femmes et Ville est transféré au Service des loisirs, des sports et du développement communautaire. Il est placé sous la responsabilité d'une professionnelle. Si la coopération interservices semble disparaître alors, d'autres partenariats importants avec des groupes de femmes, des acteurs sociaux, des organismes communautaires, à l'échelle locale et régionale sont cependant mis en place. Le Comité d'action femmes et sécurité urbaine (CAFSU) en constitue un exemple particulièrement probant.¹⁰ Ces expériences ont permis de constater l'importance d'une collaboration large et suivie entre la société civile, les acteurs sociaux et les services municipaux. Les réalisations de Montréal en sécurité urbaine pour les femmes sont maintenant connues et citées internationalement en exemple.

L'histoire démontre que le succès repose sur plusieurs facteurs et parmi ceux-ci l'appropriation corporative de l'enjeu, l'implication de la Haute Direction et de professionnels dédiés. L'égalité entre les hommes et les femmes relève aujourd'hui de la Direction du développement social, du développement culturel et de la qualité du milieu de vie.

2.2.2 Assurer la transversalité

Les acteurs se sont adaptés au contexte créé par l'application des lois concernant les droits des femmes. Les barrières à leur participation sont maintenant plus discrètes, subtiles et difficiles à affronter. Il faut dorénavant œuvrer à faire disparaître des préjugés, à changer certaines mentalités et certaines cultures organisationnelles.

⁸ Présentation de Winnie Frohn, p.2

⁹ Présentation de Winnie Frohn, p.3

¹⁰ Présentation de Winnie Frohn, p.6

- ***Une participation inclusive, de l'élaboration de la Politique jusqu'au suivi de sa mise en œuvre***

De l'avis des membres de l'atelier, la Politique d'égalité n'atteindra ses cibles que si elle est le fruit d'un large consensus et d'un travail conjoint entre les représentants des services centraux, des arrondissements, des syndicats et de la société civile¹¹. Pour y arriver, il faudra mettre en place des mécanismes interactifs et prévoir plusieurs itérations, à plusieurs niveaux¹². La participation des instances locales et celle des organismes de pression est indispensable, particulièrement au moment de l'élaboration de la Politique et du suivi de son application.

Le choix de l'organisme qui mènera le processus d'élaboration de la Politique sera interprété comme un signal de l'importance accordée à l'exercice et du degré de collégialité souhaitée par l'Administration municipale.

- ***Assurer la transversalité grâce à une commission permanente du Conseil***

L'application de la Politique soulèvera, selon les membres de l'atelier, des enjeux dans tous les secteurs d'intervention de la Ville et pour cette raison, il est nécessaire que plusieurs éluEs se sentent responsables et suivent attentivement l'état d'avancement, les progrès réalisés, les arbitrages à effectuer. On recommande donc qu'une Commission du Conseil en prenne la charge. (VOIR la recommandation no 1 – section 2.4)

- ***Un Comité de pilotage et des comités consultatifs locaux***

La Politique et sa mise en œuvre doivent donc être l'affaire de tous et toucher l'ensemble des activités de la Ville. Son élaboration ne peut pas être confiée à un seul service. Selon les membres de l'atelier, un *Comité de pilotage*, structure multi-services où siègeraient également des membres de la société civile, devrait mener l'exercice. Il devrait relever de la Direction générale ou du Comité exécutif¹³. Des comités d'arrondissement du même type devraient s'y greffer.

Les mécanismes de coordination restent à inventer. Certains suggèrent que des rencontres inter-arrondissements soient prévues. Des ressources seront nécessaires, entre autres pour supporter financièrement les groupes de femmes et les groupes communautaires dont la participation sera essentielle¹⁴. La mise en place du *Bureau de projet*, l'outil exécutif du Comité de pilotage, apparaît aux membres de l'atelier comme la formule la plus prometteuse. (VOIR la recommandation no 2 – section 2.4)

2.2.3 Favoriser l'atteinte de résultats

Durant les années qui viennent, la Ville devra affronter plusieurs défis majeurs. Les éluEs et les services seront sûrement et considérablement sollicités; la compétition entre les enjeux à traiter se fera sentir. Sans la mise en place de mécanismes réguliers d'évaluation des progrès, au plan politique et administratif, les avancées risquent de se faire attendre en matière d'égalité. Les membres de l'atelier ont évoqué plusieurs formes de mécanismes : reddition publique de compte par les éluEs, contrats d'arrondissements, intégration de cibles aux objectifs des cadres,

¹¹ Rapport d'atelier, p.1

¹² Présentation du Conseil des Montréalaises

¹³ Rapport d'atelier, p.1

¹⁴ Présentation du Conseil des Montréalaises, p.6

intégration de cibles aux plans d'action des services, critères d'évaluation du rendement du personnel cadre de la Ville.

La discussion en atelier a permis également de reconnaître l'importance de *la Charte montréalaise des droits et responsabilités* comme référence de premier ordre et le caractère stratégique de son attribution au Conseil de Ville de Montréal ou au Conseil d'agglomération, dans la mise en œuvre de la Politique d'égalité¹⁵.

Dans un autre ordre d'idée, on l'a souligné sans équivoque, l'octroi et le partage des responsabilités entre les Services centraux et les arrondissements doivent être clairement établis, en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.¹⁶

- ***Le rôle du Conseil des Montréalaises***

De toute évidence, le Conseil des Montréalaises occupe une position privilégiée, à la fois de mobilisateur, d'observateur critique et de conseiller. Il propose d'exercer un rôle de vigilance pendant toute la durée de la démarche d'élaboration de la Politique d'égalité, parfois pour rassembler et interpeller les différents réseaux concernés, parfois pour proposer à la Ville des changements ou appuyer ses bons coups.¹⁷ Les membres de l'atelier se rallient à l'idée.

2.2.4 Les recommandations

A l'issue de leurs travaux, les membres de l'atelier B - *L'application d'une politique d'égalité : défis et bonnes pratiques dans un contexte de décentralisation* ont formulé trois recommandations qui sont reproduites ici.

1. *Mettre en place un bureau de projet doté de ressources adéquates accompagné d'un comité de pilotage formé de fonctionnaires des arrondissements et de la Ville centre et des représentantEs de la société civile ainsi que de comités consultatifs locaux du même type.*
2. *Assurer la transversalité des applications de la politique à l'aide de différents outils tels que : commission permanente du conseil, bureau administratif permanent doté de ressources suffisantes et confirmer le rôle du Conseil des Montréalaises.*
3. *Favoriser l'atteinte de résultats concrets découlant de la politique en élaborant des plans d'actions au niveau de la Ville centre et de tous les arrondissements et en prévoyant des mécanismes de reddition de compte, exemples :*
 - *Pour les cadres, évaluation des résultats;*
 - *Pour les éluEs, mécanismes publics de reddition de compte;*
 - *Élaboration de contrats d'arrondissements.*

¹⁵ Présentation de M. Jacques Rioux

¹⁶ Idem

¹⁷ Idem, p.3

2.3. La Ville au service des femmes

L'offre de service est au cœur du mandat de la Ville. C'est là sa première mission. Il faut le rappeler, les femmes représentent 52 % de la population montréalaise. Il n'y a donc aucun doute sur l'enjeu que représente pour la Ville la desserte adéquate des besoins d'une portion aussi importante de ses résidantEs.

L'atelier, *La Ville au service des femmes* s'est penché particulièrement sur certains services municipaux de proximité, les loisirs et les sports, la culture et les parcs, et s'est posé la question de leur importance et de leur pertinence en regard des besoins de la population féminine de Montréal. L'habitation, traitée formellement dans l'atelier intitulé *la Ville, un milieu de vie*, a occupé malgré tout, une place non négligeable dans les échanges. C'est dire l'importance du sujet.

Quatre personnes-ressources ont apporté leur contribution aux discussions :

- Kama Nureyla, Projet Sûres d'elles
- Rachel Laperrière, Directrice générale adjointe, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
- Claudette Demers-Godley, Directrice générale adjointe, Y des femmes
- Marjorie Villefranche, Directrice des programmes, La Maison d'Haïti

La responsabilité de l'offre de service en loisirs, sports, culture et plein air est une responsabilité partagée entre la Ville centrale et les arrondissements. Depuis longtemps déjà, la Ville module son offre selon les besoins définis en collaboration étroite avec plusieurs organismes du milieu. Toutefois, les discussions en atelier laissent croire que, les clientèles de Montréalaises se diversifiant, certaines d'entre elles restent insuffisamment desservies. La Ville ne dispose pas encore de données particulières sur la participation des citoyennes aux activités qui sont offertes. Son projet-pilote sur l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) commence tout juste.

Dans ce contexte, les échanges ont porté sur trois tâches auxquelles la Politique d'égalité devrait s'attaquer :

- Identifier les besoins des citoyennes
- Offrir des services, mais surtout donner accès
- Consolider et valoriser les partenariats

2.3.1 Identifier les besoins des citoyennes

En adhérant à la Déclaration mondiale de l'Union internationale des Villes et des pouvoirs locaux sur les femmes dans le gouvernement local (IULA), la Ville s'est engagée à intégrer systématiquement la question de l'égalité entre les sexes à tous les programmes et à toutes les activités de prestation de services.¹⁸

L'offre de service est diversifiée à Montréal. Mais à la Ville, on est conscient qu'elle n'est plus adaptée aux besoins des citoyennes et des citoyens. Tout en dressant le portrait du Service qu'elle dirige, Madame Rachel Laperrière insiste sur l'importance de mieux connaître les besoins de la clientèle féminine.¹⁹ Le colloque a permis de rappeler que les enquêtes suffisamment exhaustives

¹⁸ Cahier des participantes, p. 27

¹⁹ Présentation de Rachelle Laperrière p.4

font défaut depuis plusieurs années. Sans les outils d'analyse nécessaires, la Ville risque de ne satisfaire qu'un nombre restreint de MontréalaisEs.

Selon Madame Claudette Demers-Godley du Y des femmes, les jeunes filles constituent la clientèle la plus délaissée. Il n'y a pas de services qui les ciblent en particulier.²⁰ Les échanges entre les participantes confirment que les jeunes femmes ne fréquentent pas les centres de loisir. Celles qui participent ont 40 ans et plus. Les immigrantes et les aînées sont absentes, elles aussi. L'inadéquation entre l'offre et les besoins constitue l'une des causes potentielles à investiger. Un des arrondissements de Montréal vient de vivre une expérience qui tend à confirmer cette hypothèse puisqu'à la suite d'un exercice d'analyse des besoins des aînées et d'un ajustement de la programmation, la fréquentation a augmenté de 50 %.

Au chapitre de l'habitation, on signale que les femmes cheffes de famille monoparentale, les femmes seules en difficulté et les femmes handicapées avec des enfants sont mal desservies.

Les membres de l'atelier considèrent que l'acquisition de connaissances sur les besoins, différenciés selon les sexes, représentent la pierre angulaire d'une offre de service adéquate. Un comité de suivi, paritaire, formé d'hommes et de femmes délégués par leur milieu, devrait effectuer une analyse continue de la pertinence de l'offre de service dans chaque arrondissement. Il faut sonder les attentes de toutes les catégories de femmes pour bâtir l'offre, les femmes des communautés culturelles, de toutes les classes sociales et de tous les âges.

2.3.2 Offrir des services, mais surtout donner accès

Comme le souligne Marjorie Villefranche, offrir des services, c'est une chose, donner accès en est une autre.²¹ Plusieurs facteurs peuvent expliquer le peu d'utilisation que font les citoyennes des services de proximité mis en place pour améliorer leur qualité de vie. Le manque de temps et d'argent, des problèmes de perception de soi, de peur de l'inaptitude, le manque de services périphériques (garderies, soutien familial...) ou encore le choix de plages horaires inadéquates pour la tenue d'activités.

Au-delà de ces questions et sans leur enlever leur importance, la Ville s'interroge aussi sur les meilleures façons de donner accès et de démocratiser les services. Comment repenser l'allocation des ressources entre les loisirs sportifs et les loisirs culturels par exemple?²² Faut-il favoriser la pratique familiale plutôt que par groupes d'âges? Avec le vieillissement de la population, faut-il accentuer l'offre aux aînées par rapport à l'offre faite à d'autres groupes d'âges? Comment arbitrer les demandes du milieu?

Il est apparu difficile de répondre aux questions soulevées plus haut sans une étude de besoins différenciés par sexe et par groupes. Les femmes de la diversité, souvent isolées requièrent une attention particulière.

²⁰ Présentation de Claudette Demers-Godley, rapport d'atelier p.1

²¹ Présentation de Marjorie Villefranche, rapport d'atelier p.4

²² Signalons que les Montréalaises sont plus nombreuses à être clientes des activités culturelles que les Montréalais, cahier des participantEs, p.28

2.3.3 Consolider et valoriser les partenariats

Même si les membres de l'atelier n'ont pas consigné de réponse précise aux interrogations soulevées plus haut, ils ont rappelé cependant que la société civile s'est donné une voix à travers plusieurs organismes-terrain, tables de concertation et autres organisations spécialisées ou encore par des mécanismes d'entraide et de collaboration. L'expertise des gens qui en font partie est très précieuse et devrait être mise à profit ainsi que leur connaissance des problématiques auxquelles les femmes ont à faire face, incluant celles propres aux femmes de la diversité.

Elle l'est déjà d'ailleurs puisque la Ville a développé des ententes avec certains d'entre eux. L'exemple du projet *Sûres d'elles* illustre bien la qualité du travail qui peut être effectué et les résultats qui peuvent être atteints lorsque les liens entre la Ville et la société civile sont tissés serrés. Ce projet portant sur la sécurité des citoyennes a été mis sur pied à Saint-Léonard grâce à l'étroite collaboration de cinq organismes partenaires²³ qui oeuvrent pour sensibiliser la population à la violence faite aux femmes et qui travaillent à rendre les services plus accessibles.

Selon les membres de l'atelier, la collaboration entre la Ville et tout particulièrement, les tables de concertation oeuvrant dans le milieu des femmes devrait être renforcée dans le but d'améliorer l'offre de service faite aux Montréalaises.

2.3.4 Les recommandations

À l'issue de leurs travaux, les membres de l'atelier C - *La Ville au service des femmes* ont formulé trois recommandations qui sont reproduites ici, telles que formulées :

Préambule : Il est nécessaire d'avoir une politique d'égalité à la Ville.

- 1. Il est nécessaire de partir des besoins spécifiques des femmes quelque soit leur âge, leur communauté culturelle et leur situation économique, pour bâtir l'offre de service.*
- 2. Il est nécessaire de maintenir et d'augmenter le financement des tables de concertation*
- 3. Il est nécessaire de faire une recherche sur les besoins des femmes en processus continu avec un comité de suivi dans chacun des arrondissements et à la Ville centre.*

2.4 Les conditions de participation des femmes à la vie démocratique

Au Québec, les femmes sont moins présentes dans les instances municipales élues qu'elles ne le sont à l'échelle provinciale (24,1 % des conseillers municipaux ; 30,4 % des députés). Montréal fait cependant exception puisque les femmes occupent (2005), 32,4 % des postes de conseillères municipales. Elles sont encore loin, malgré tout, de représenter une force correspondante au poids social et démographique des Montréalaises (52 %). De plus, les femmes sont peu nombreuses à siéger au sein des comités, commissions et autres instances de discussion entre la Ville et ses partenaires.

En adhérant à la Déclaration de l'IULA, la Ville s'engageait à renforcer ses efforts pour rendre égal le nombre de femmes et d'hommes dans les organes décisionnaires, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, et à rechercher de nouvelles façons de s'assurer que les femmes, par des

²³ Arrondissement Saint-Léonard, Poste de quartier #42, St-Léonard, CLSC St-Léonard, Accueil aux immigrants de l'est, Carrefour des femmes de St-Léonard

moyens formels et informels, soient représentées et participent activement au processus de gouvernance locale. Cet engagement était réitéré le 8 mars 2005 à l'occasion de la journée internationale des femmes et repris à l'article 16g de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, adoptée le 21 juin 2005.

Dans le contexte de l'élaboration d'une Politique d'égalité, on peut se demander si les conditions faites aux femmes en politique et le dispositif montréalais de participation citoyenne encouragent la participation des femmes à la prise de décision au sein des instances élues et des instances associant la société civile. Prennent-ils suffisamment en compte les obstacles et les barrières à la contribution à part entière des citoyennes?

Trois personnes-ressources ont apporté leur contribution aux échanges en atelier :

- Éline Hémond, Directrice générale du Groupes Femmes, Politique et Démocratie
- Anne Latendresse, Professeure, Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal
- Anne Pasquier, Table des groupes de femmes de Montréal

Les échanges ont porté principalement sur les tâches suivantes auxquelles la Politique devrait s'attaquer :

- Favoriser l'accès des femmes aux institutions de gouvernance;
- Établir un dialogue soutenu entre les éluEs et la société civile;
- Encourager l'engagement des Montréalaises à l'échelle des arrondissements;
- Consolider et élargir les partenariats

2.4.1 Confirmer la valeur politique des Montréalaises

Selon Éline Hémond, les scientifiques évaluent à 35 % des postes de conseillers municipaux, la masse critique qui permet aux femmes d'exercer une influence appropriée sur les façons de faire en politique. Les élues montréalaises s'approchent de ce premier objectif. Le chemin parcouru durant la dernière décennie est considérable. Mais les difficultés à affronter pour franchir le dernier droit et parvenir à une représentation équitable sont souvent de l'ordre de la culture et des attitudes sociales. Ces difficultés sont aussi liées à la perception que les femmes se font de la politique, de leurs capacités à faire changer les choses, du prix à payer pour se tailler une place, souvent au détriment de la vie familiale.

Plusieurs pays ont fait le constat que le volontariat ne suffisait plus pour éviter la marginalisation politique des femmes. La France et la Belgique par exemple, se sont dotées d'une loi sur la parité qui oblige les partis politiques à un recrutement paritaire. Cette loi vient reconnaître le bien-fondé de la présence des femmes en nombre suffisant dans les institutions de gouvernance et le fait qu'elles doivent s'attaquer à des barrières sociales et économiques particulières pour assurer leur participation en politique. D'autres pays ont misé sur des mesures incitatives, financières ou réglementaires, pour atteindre les mêmes fins²⁴. Leurs expériences démontrent que ces solutions sont garantes d'un certain succès.

La Ville reconnaît que l'égalité entre les hommes et les femmes est une question de justice et de démocratie. Les changements que cette orientation implique mettent cependant du temps à s'opérer parce qu'ils induisent la modification d'une certaine culture politique et administrative,

²⁴ Présentation d'Éline Hémond, pp 20 et 26

la recherche de candidatEs, y compris en dehors des réseaux habituels des partis, la mise en place de conditions facilitantes pour les femmes intéressées par la politique et également un plus grand investissement des Montréalaises elles-mêmes, dans les affaires municipales.

Comme le soulignait Léa Cousineau, les femmes ont eu tendance à porter leurs batailles à l'enseigne de la justice et du droit. Pour susciter l'adhésion et attirer l'attention sur leur analyse des projets et des programmes, elles doivent apprendre à inscrire leurs objectifs dans la réalité et à « parler gouvernance » .²⁵

- ***Favoriser l'accès des femmes aux institutions de gouvernance***

Les membres de l'atelier souhaitent que la Politique d'égalité soit porteuse d'une vision où se trouve favorisée la participation à part entière des femmes au processus de décision, au sein du gouvernement local. Et ceci, à la fois au sein des instances élues, consultatives et administratives, tant à l'échelle de la Ville centrale qu'à celle des arrondissements.

Pour combler la sous-représentation féminine dans les mécanismes de prise de décision ou d'influence au sein de la Ville, les membres de l'atelier considèrent qu'il faut enchâsser le principe d'égalité dans les textes législatifs et administratifs de la Ville. Ils proposent également l'application de la parité dans toutes les instances décisionnelles, consultatives et administratives selon le calendrier suivant : en 2006, 30 % des membres des instances sont des femmes et en 2010, la proportion est augmentée à 50 %. Ils souhaitent également que des efforts systématiques soient requis de la part des services municipaux pour assurer une présence féminine adéquate et paritaire dans les comités et commissions associés à l'exercice du pouvoir.

Peut-être plus encore que leurs aînéEs ne l'ont fait, les jeunes cherchent à concilier le travail et la vie familiale. Or, les conditions actuelles d'exercice du pouvoir en politique ne favorisent pas cette conciliation. La Politique d'égalité devrait analyser les barrières à ce chapitre et proposer la mise en place de conditions facilitantes en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs.

Les expériences de mentorat menées jusqu'à maintenant ont permis d'augmenter sensiblement le nombre de femmes candidates au niveau municipal. La Politique d'égalité devrait encourager ce type d'initiatives en partenariat avec les groupes de femmes.

2.4.2 Valoriser la participation citoyenne des Montréalaises

La nouvelle Ville de Montréal offre à ses citoyens et à ses citoyennes tout un système de structures rapprochant les éluEs des populations et favorisant la participation aux affaires municipales.²⁶ Alors que les Montréalaises se doivent de saisir l'occasion de s'impliquer, la Ville doit aussi s'assurer de leur faire une place et de faire en sorte que leurs besoins soient pris en compte à tous les niveaux décisionnels.

Les membres de l'atelier souhaitent que la Politique soit porteuse d'une vision favorisant la pleine participation citoyenne de toutes les catégories de Montréalaises incluant les femmes de la diversité.

²⁵ Présentation de Léa Cousineau lors de la Plénière

²⁶ Cahier des participantes pp 33-34

- ***Établir un dialogue soutenu entre les éluEs et la société civile***

La Politique devrait proposer des mécanismes permettant le réseautage et le dialogue continu entre les groupes de femmes, les éluEs et les fonctionnaires dans des projets et des programmes.

- ***Encourager l'implication des Montréalaises à l'échelle des arrondissements***

Les participantes ont reconnu l'importance d'investir les arrondissements. Selon l'étude menée par Anne Latendresse, les Montréalaises semblent participer plus spontanément aux activités consultatives proposées à ce niveau qu'au niveau de la Ville centrale.²⁷ On connaît mal l'implication des femmes dans les divers comités et commissions qui influencent les décisions des arrondissements. La Politique d'égalité devrait permettre de clarifier la situation et d'encourager les Montréalaises à s'impliquer politiquement, particulièrement dans les arrondissements à forte concentration d'immigrants.

- ***Élargir les partenariats existants***

Le milieu des femmes s'est organisé. Il livre aujourd'hui plusieurs services appréciés des femmes et aussi des autorités municipales, entre autres, en matière de concertation, d'éducation populaire à la citoyenneté, de lutte à la violence faite aux femmes et de lutte à la pauvreté. Selon les participantes, la Politique d'égalité devrait prévoir un renforcement et un élargissement des partenariats qui existent déjà entre la Ville et plusieurs groupes de base, présents dans tous les arrondissements, y compris au plan du support financier.

2.4.3 Des structures dédiées

Plusieurs intervenantes se sont montrées inquiètes au sujet des ancrages politiques et administratifs qui garantiraient une prise en charge efficiente de l'enjeu que représente l'égalité entre les femmes et les hommes et la mise en œuvre de la Politique d'égalité.

Dans son bilan des trois années de travaux du Comité de suivi du Sommet sur le projet d'égalité, Johanne Bouchard²⁸ rappelle que l'un des engagements du Sommet portait sur la mise en place d'une structure administrative en support au Conseil des Montréalaises. Elle indique du même coup son appui à la suggestion récente du Conseil au sujet d'un redéploiement du programme *Femmes et Ville*, accompagné de ressources humaines et financières adéquates.

De leur côté, les membres de l'atelier ont recommandé la mise en place d'un Bureau de la condition féminine, à la fois observatoire et organe de mise en œuvre. (Voir recommandation 2).

Par ailleurs, à l'instar de Madame Bouchard, d'autres ont indiqué la nécessité de confirmer le Conseil des Montréalaises dans ses fonctions et d'en assurer la pérennité en lui accordant un ancrage institutionnel et un budget récurrent.²⁹

²⁷ Présentation de Anne Latendresse

²⁸ Colloque : Bilan de Johanne Bouchard, cheffe de délégation *Égalité entre les hommes et les femmes*

²⁹ Colloque : Bilan de Johanne Bouchard.

Au-delà de la formule proposée, le désir de voir se mettre en place des institutions dédiées à la mise en œuvre du projet d'égalité entre les hommes et les femmes est clair. La question de la centralisation et/ou de la décentralisation des mécanismes administratifs restent posée cependant.

2.4.4 Les recommandations

Au terme de l'atelier D - *Les conditions de participation des femmes à la vie démocratique*, les membres de l'atelier ont retenu les 3 propositions prioritaires suivantes, qui sont reproduites ici telles qu'elles ont été formulées :

Que l'on retrouve dans la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes l'obligation de l'enchâssement du principe d'égalité dans tous les textes législatifs et administratifs de la Ville et que la politique vise l'application paritaire de la composition dans toutes les instances de la Ville (décisionnelles, consultatives, administratives) selon les étapes suivantes : au moins 30 % à compter de 2006 et 50 % en 2010. Cette politique doit s'appliquer à l'ensemble de la Ville et de ses arrondissements (article 144 de la Charte de la Ville de Montréal).

Que la Ville se dote d'un Bureau de condition féminine qui assure la mise en oeuvre et l'évaluation (observatoire) de l'égalité femme-homme en travaillant en lien avec la Ville, ses arrondissements, les éluEs et les citoyennes et citoyens. Ce bureau doit disposer de ressources substantielles à même le budget de la Ville pour s'assurer d'une équipe en position stratégique présente à la Ville et dans tous ses arrondissements. Ce bureau doit être situé à un haut niveau dans la structure de la Ville.

Pour s'assurer de la participation citoyenne des Montréalaises et favoriser leur participation active à la politique municipale, que la Ville se dote d'un programme de subventions (ex. : «À égalité pour décider») pour soutenir financièrement les groupes de femmes de tous ses arrondissements dans leurs activités d'information et de formation à la participation citoyenne montréalaise.

2.5 Les femmes et le développement économique de Montréal

La nouvelle réalité économique de Montréal se fonde sur deux valeurs communes évoquées dans la Stratégie de développement économique 2005 – 2010 de la Ville. D'abord *le développement durable* qui fait l'équilibre entre le développement économique, la protection de l'environnement et l'équité sociale, ensuite *la solidarité* qui appelle l'ensemble des partenaires à créer une prospérité pour tous.³⁰

Montréal veut se distinguer à l'échelle internationale comme une ville de haute technologie et de haut savoir. A cet égard, la Ville se classe au 13^e rang des villes nord-américaines de plus de 1 million d'habitants. Elle est déjà mondialement reconnue entre autres dans le secteur biomédical et dans celui des technologies de l'audio-visuel. Toutefois, Montréal détenait en 2003 un indice d'activité entrepreneuriale inférieur à plusieurs municipalités canadiennes³¹. Or, il est généralement admis qu'il existe une relation entre la prospérité économique et le taux de création d'entreprises. Dans sa stratégie de développement économique, la Ville entend développer une

³⁰ Cahier des participantes, p. 37

³¹ Global Entrepreneurship Monitor in le Cahier des participantes, p.38

approche systémique de soutien à l'entrepreneuriat et offrir des services de première ligne aux petites et moyennes entreprises en arrondissements.

L'atelier *Les femmes et le développement économique* a voulu identifier des mesures inclusives qui permettraient d'intégrer et de valoriser la force de travail des citoyennes comme un important moteur de l'économie montréalaise.

Quatre personnes-ressources ont apporté leur contribution aux échanges :

- Sylvie Paré, Professeure et Directrice du programme d'urbanisme, Département d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal
- Nathaly Riverin, Directrice du Centre de vigie sur la culture entrepreneuriale et chercheure, Chaire d'entrepreneuriat Rogers-J.-A. Bombardier, HEC, Montréal
- Thérèse Sainte-Marie, Directrice de la Corporation de développement économique de l'Est (CDEST)
- Guy de Repentigny, Chef de Division, Direction Planification stratégique et soutien

Les échanges ont porté principalement sur :

- L'acquisition de connaissances sur l'entrepreneuriat au féminin
- La présence des femmes dans les secteurs de la nouvelle économie
- Le support au développement de nouveaux modèles d'entrepreneuriat

2.5.1 L'entrepreneuriat au féminin

On connaît peu, actuellement, la contribution des femmes au développement économique de Montréal mais les derniers rapports de Statistiques Canada³² révèlent que la population féminine montréalaise représente un potentiel plein de promesses.

Le taux de diplomation des femmes est en nette hausse depuis 20 ans malgré un décrochage scolaire encore trop élevé. En 2001, les filles détenaient 51 % des titres scolaires post-secondaires, les jeunes femmes de 25 à 34 ans formant un pourcentage de 51 % à 54 % des diplômés universitaires.³³ En 2005, 66 % des étudiants sur le campus de l'Université de Montréal sont des filles³⁴.

Les femmes auront une influence significative sur l'évolution des professions et par là de l'économie en général. La Ville, avec d'autres intervenants publics et privés, devrait se préoccuper de leur formation et de leurs perspectives d'avenir. Les membres de l'atelier s'entendent à dire que la Politique d'égalité doit permettre de prendre la mesure de la présence et de la contribution actuelles et futures des femmes dans le développement économique à Montréal.

- ***Encourager la présence des femmes dans les secteurs de la nouvelle économie***

La croissance du PIB de Montréal passe par une augmentation du taux de diplomation et d'entrepreneuriat³⁵. Or, dans leur choix de carrière, les filles privilégient dans l'ordre les sciences sociales, l'enseignement, les loisirs et l'orientation, le commerce, la gestion et l'administration, les lettres et les sciences humaines, la santé et les technologies connexes. Elles ne sont pas assez

³² Statistiques Canada, Recensements de la population 2001 et 1996 in le cahier des participantes, p.38

³³ Statistiques Canada in le cahier des participantes, p.38

³⁴ Journal Quartier Libre, vol.13, no 4, 19 octobre 2005

³⁵ Rapport d'atelier, p. 5

présentes dans les disciplines de la nouvelle économie, du génie et des sciences appliquées même si leur nombre a sensiblement augmenté ces dernières années (génie et sciences appliquées 19 %; techniques et métiers des sciences, 14 %; mathématiques, informatique et sciences physiques 34 %).

Les membres de l'atelier considèrent qu'il faut encourager, dès le début de la formation, la présence des femmes dans les différents secteurs de la nouvelle économie. La Ville pourrait servir de catalyseur à cet égard. Certaines grandes associations professionnelles comme l'Ordre des ingénieurs du Québec se sont déjà mis à la tâche avec un certain succès.

- ***Supporter l'entrepreneuriat au féminin***

Le secteur de l'économie sociale génère un volume d'affaires significatif et emploie près de 2 400 personnes dans presque tous les arrondissements de Montréal dans des domaines de santé et de solidarité sociale, pleinement en ligne avec les objectifs poursuivis par la Stratégie de développement économique de la Ville. Ce secteur mérite d'être mieux soutenu grâce à la Politique d'égalité.

À Montréal, on constate que les femmes ont investi le secteur communautaire et le secteur des services. Elles participent activement au développement local. Par exemple, à la Corporation de développement de l'Est, elles constituent 41 % des membres votants du CA et portent plus de 40 % des projets de la corporation (près de 80 % des projets en économie sociale). Elles dirigent de petites entreprises qui perdurent. Cette capacité de résilience constitue un atout. Les travailleuses autonomes sont également en nette progression. À Montréal, leur nombre a augmenté de 50 % depuis 1989³⁶.

Alors que les femmes sont sur-représentées dans le secteur de l'économie sociale, elles se font rares cependant parmi les dirigeants d'entreprises de plus de 20 employés³⁷. Leurs projets d'affaires se réalisent dans des secteurs d'emplois traditionnellement féminins, où les marchés sont souvent saturés. La perspective de croissance de leurs entreprises est donc limitée. Seulement 16,7 % des dirigeants des entreprises du secteur de la nouvelle économie sont des femmes³⁸. À titre indicatif, à l'échelle canadienne, au cours des 15 dernières années, le nombre de femmes propriétaires d'une PME avec employés a progressé de 40 %.

Les membres de l'atelier considèrent que grâce à la Politique d'égalité, la Ville devrait acquérir des connaissances sur l'accès à la capitalisation et à toutes les formes de financement pour les femmes entrepreneures.

2.5.2 Réaliser un développement urbain durable

Les enquêtes révèlent que de nombreuses femmes entrepreneures recherchent des modèles de développement qui intègrent différents enjeux d'ordre personnel et social, là où le profit n'est pas le seul à faire la loi. Le modèle de développement économique proposé par la Stratégie économique de Montréal basé sur la solidarité et le développement durable fait appel à des approches et des compétences pratiquées par les femmes. Ces compétences constituent un atout et un complément fort utile aux approches centrées sur le profit.

³⁶ Rapport d'atelier, p.3 - présentation de Nathaly Riverin

³⁷ Présentation de Thérèse Sainte-Marie

³⁸ Présentation de S. Paré

Les membres de l'atelier proposent que la Ville favorise le mentorat auprès de celles qui souhaitent se lancer en affaires afin de leur permettre d'identifier divers secteurs d'opportunités et de s'inscrire dans des réseaux. En favorisant le partage d'expériences, la Ville permettra de faire connaître et de valoriser ces différents modèles d'entrepreneuriat valorisés par les femmes et ainsi créera les conditions favorables à l'émergence de nouvelles entreprises.

Les membres de l'atelier rappellent la nécessité de positionner le développement économique en termes de solidarité, de durabilité et d'inclusivité. Ils souhaitent que les femmes entrepreneures, relativement absentes des lieux de concertation où la Ville rassemble ses partenaires économiques, soient plus systématiquement consultées et incluses dans le système de gouvernance municipale. Dans son désir de positionner Montréal parmi les grandes villes du monde, l'Administration municipale devrait faire valoir la qualité de la relation et du soutien qu'elle accorde aux femmes entrepreneures.

Par ailleurs, on le sait, la pauvreté est encore omniprésente chez une grande partie de la population féminine montréalaise. Dans le contexte du développement d'une Politique d'égalité, on peut se demander si la Ville ne devrait pas miser aussi sur un renouvellement de la participation des citoyennes au développement économique de Montréal dans le but d'améliorer la situation économique des Montréalaises et par là celle de nombreuses familles?

2.5.3 Les recommandations

Au terme des travaux, les membres de l'atelier E - *Les femmes et le développement économique de Montréal* ont retenu les 3 propositions prioritaires suivantes, qui sont reproduites ici telles qu'elles ont été formulées :

Les participantes et participants de l'atelier E - « Les femmes et le développement économique de Montréal » font consensus autour de l'obligation de doter Montréal d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes qui intègre un axe sur le développement économique.

Les membres de l'atelier rappellent la nécessité de positionner le développement économique en termes de solidarité, de durabilité et d'inclusivité.

La politique d'égalité doit permettre de prendre la mesure de la présence et de la contribution des femmes dans le développement économique.

La politique d'égalité doit aussi prévoir les mécanismes d'arrimage avec les autres politiques économiques (Stratégies de développement économique de la Ville et de la Communauté métropolitaine de Montréal) et avec les paliers locaux (les arrondissements).

De plus, la politique d'égalité entre les femmes et les hommes verra plus spécifiquement à intégrer les volets suivants :

1. L'entrepreneuriat au féminin

- *La promotion de modèles diversifiés d'entrepreneures;*
- *Le mentorat;*
- *L'accès à la capitalisation;*
- *Le soutien à l'économie sociale.*

2. *Les femmes dans la nouvelle économie*

- *Encourager dès le début de la formation la présence des femmes dans les différents secteurs de la nouvelle économie.*

3. *Le déploiement et le monitoring de la Stratégie de développement économique de Montréal*

- *Favoriser les indicateurs genrés;*
- *Présenter des indicateurs de richesse autres que le PIB;*
- *Développer le branding de Montréal autour de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes.*

2.6. La Ville, un milieu de vie

La Charte des milieux montréalais propose aux citoyens de créer à Montréal un cadre de vie confortable et sécuritaire, accessible à tous, garant de bien-être et d'harmonie sociale. Pour que cette qualité de vie prenne une forme concrète, les objectifs évoqués doivent se traduire en prestations de services collectifs efficaces dans les domaines de l'habitation, de l'architecture, du patrimoine bâti, des milieux naturels et des parcs, de la sécurité urbaine, des services de voisinage et des transports collectifs.

Les femmes sont concernées au premier chef par l'amélioration du cadre de vie dont l'aménagement facilite ou complexifie le passage au quotidien des tâches familiales aux tâches professionnelles et permet, avec plus ou moins d'efforts, l'atteinte d'une qualité de vie personnelle, familiale et professionnelle.

On le sait, les citoyennes assument encore la plus grande part des tâches assurant le bien-être des familles tout en apportant, pour un nombre toujours plus grand d'entre elles, leur contribution au développement de Montréal par leur vie professionnelle. Les contraintes s'accumulent pour elles au quotidien à cause de cette double vie. De ce fait, la réponse aux besoins des femmes peut constituer un révélateur de premier plan de la qualité des services de la Ville au chapitre du cadre de vie.

Cet atelier sur *La Ville, un milieu de vie* porte sur l'habitation, la revitalisation urbaine, le transport, la sécurité urbaine, les services de proximité et les espaces naturels. Toutes ces questions font partie des préoccupations auxquelles une Politique d'égalité devrait s'attaquer sous l'angle de l'amélioration de la qualité de la vie quotidienne.

Par ailleurs, la pauvreté touche sévèrement les femmes à Montréal et particulièrement les femmes immigrantes. Constamment, l'atelier a dû reconnaître la nécessité d'organiser la lutte à la pauvreté pour sortir les femmes du cercle vicieux de la dépendance.

Cinq personnes-ressources ont apporté leur contribution aux discussions :

- France Bourgault, Coordinatrice, Centre d'éducation et d'action des femmes
- Léona Hellig, Formatrice, Centre de prévention et d'agressions de Montréal
- Suzanne Laferrière, Conseillère en développement de l'habitation et direction de projet, Développement du logement social et abordable, Ville de Montréal;
- Martin-Pierre Nombré, Coordonnateur du Forum régional de développement social, Conférence régionale des élus de Montréal;
- Sophie Paquin, chercheure et consultante, Projet pilote d'aménagement sécuritaire – arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie.

Les échanges ont porté essentiellement sur l'aménagement et la vie de quartier :

- l'aménagement général du cadre de vie,
- l'habitation,
- le transport.

2.6.1 Un quartier ... une Ville où il fait bon vivre

L'accès au logement et à la propriété se révèle être de plus en plus difficile à Montréal ³⁹ même si le marché immobilier est en essor. La demande de logements abordables augmente et les besoins sociaux liés au maintien de l'autonomie résidentielle se multiplient.

Les femmes ont profité des programmes de la Ville, ces dernières années. Les 2/3 des ménages qui ont bénéficié du volet 1 d'Opération Solidarité 5000 logements (2005) sont des femmes cheffes de familles monoparentales, des femmes seules ou des couples dont une femme est le soutien financier. 75 % à 80 % des aînés en légère perte d'autonomie qui ont bénéficié du volet 2 sont des femmes et plusieurs projets du volet 3 (42 %) destiné à des clientèles vulnérables ont été attribués à des citoyennes⁴⁰. Malgré cela, les membres de l'atelier ont tenu à souligner l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir. C'est dire l'importance du problème de la pauvreté chez les femmes.

Les membres de l'atelier souhaitent que la Politique d'égalité soit porteuse d'une vision de l'aménagement des quartiers et des services de proximité basée sur la mixité sociale, la sécurité des résidantEs et particulièrement des plus faibles, l'animation conviviale des espaces privés et publics et le contact avec la nature. La lutte à la pauvreté, à toutes les violences et discriminations devrait également en faire partie intégrante.

- ***Avoir accès à un logement décent***

L'accès à un logement et à la propriété à un prix raisonnable constitue la première étape d'une organisation de vie convenable. Mais, malgré les efforts de la Ville, on constate que plusieurs clientèles n'ont toujours tout simplement pas les moyens d'y arriver.

Les membres souhaitent qu'à Montréal, même les plus vulnérables puissent accéder à un logement décent sans avoir à déboursé plus de 25 % de leurs revenus⁴¹. Ceux dont les revenus se situent entre 40 000 \$ et 50 000 \$ devraient avoir accès à la propriété. Les programmes municipaux actuels ne permettent pas de combler les écarts et de rattraper un marché aux prix galopants.

Par ailleurs, au moment de revitaliser un quartier, la Ville devrait se préoccuper des gens qui y habitent déjà et tenir compte de cette réalité dans ses plans. La gentrification qui peut être observée dans certains quartiers en redéveloppement s'effectue au détriment des résidents d'origine.

³⁹ Présentation de S. LaFerrière et rapport d'atelier, p.1

⁴⁰ Rapport d'atelier p.2

⁴¹ Déclaration des femmes de Sainte-Marie

- ***Vivre dans la convivialité et la sécurité***

Depuis près de 15 ans, la Ville de Montréal a développé une réflexion importante sur la sécurité urbaine particulièrement sous l'angle de la sécurité des femmes⁴². Son guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire est maintenant reconnu internationalement. Montréal y gagnerait s'il était appliqué sur tout le territoire et si les principes qui y sont énoncés étaient mis en œuvre au quotidien et de façon transversale dans tous les projets d'aménagement de la Ville et des arrondissements comme ce fut le cas dans le cadre du réaménagement du Square Viger, du Plan de lumière du Vieux Montréal, de la mise aux normes des feux...).

On le sait, les femmes sont de grandes utilisatrices du transport en commun. Beaucoup d'entre elles ont peur lorsqu'elles prennent le métro ou l'autobus, surtout la nuit. Les chauffeurs restent souvent à l'écart en situation difficile. Malgré l'intérêt que présente le programme « Arrêt entre deux arrêts » mis sur pied par la Société des transports de Montréal, ce service n'est pas appliqué partout et aucune opération de suivi ne permet de corriger les lacunes.

Au chapitre de la sécurité, de la mobilité et de la convivialité, les membres de l'atelier souhaitent que la Politique d'égalité traite :

- de l'aménagement des quartiers en fonction de la sécurité des citoyens et en particulier de celles des femmes, des enfants, des aînés;
- d'animation conviviale et sécuritaire des espaces publics et privés⁴³;
- de financement public de service comme TANDEM et de la mise en place d'un programme semblable à COMMUNAUTO, un programme existant à Ville de Laval et à Lachine;
- d'adaptation des services pour les personnes à mobilité réduite : les enfants, les aînés et les handicapés
- de l'importance de la place à accorder aux services de proximité;
- de là l'importance de la place à accorder à la nature (fleurs, arbres, espaces verts, fontaine, accès au fleuve...) dans chaque quartier.

- ***Lutter contre la pauvreté***

L'action publique de la Ville et du gouvernement du Québec n'est pas perçue comme ayant été couronnée de succès dans les zones de pauvreté. Or, on le sait, le milieu de vie induit des effets significatifs sur la réussite et il est important d'agir sur les conditions de vie et la composition sociale d'un quartier pour s'attaquer efficacement à la pauvreté.⁴⁴

A l'occasion de la revitalisation des quartiers défavorisés, il devient possible d'appliquer des approches intégrées en développement social urbain. Ces approches permettent de lutter contre plusieurs facteurs à la fois en démultipliant les impacts positifs. Elles se caractérisent donc par une action concertée dont l'objectif est d'influer sur les conditions de vie pour sortir les gens de la pauvreté.⁴⁵ Ce nouvel outil fait son chemin à la Ville de Montréal depuis son apparition dans le contrat de Ville (janvier 2003) et fait maintenant partie intégrante du plan d'action en développement social urbain de Montréal (2004).

⁴² Présentations de S Paquin et L. Helling, Rapport d'atelier pp10 et ss

⁴³ Déclaration citoyenne des femmes de Sainte-Marie

⁴⁴ Présentation de Martin-Pierre Nombé, Rapport d'atelier, p.6

⁴⁵ Présentation de Martin-Pierre Nombé, Rapport d'atelier, p.5-6

Les femmes n'occupent pas d'espace particulier au sein de ces nouvelles approches d'intersectorialité et de concertation. Pourtant la situation particulièrement vulnérable de plusieurs catégories d'entre elles et les effets bénéfiques pour la famille de programmes d'action ciblant certaines d'entre elles justifieraient qu'on leur prête attention. Grâce à la Politique d'égalité, les membres de l'atelier souhaitent que les femmes puissent se tailler une place dans les initiatives intégrées de développement social urbain.

2.6.2 Les recommandations

Au terme des travaux, les membres de l'atelier *La Ville, un milieu de vie*, ont retenu comme priorités les 3 propositions suivantes :

1. *Que les arrondissements et services municipaux concernés soient tenus de prendre en compte des règles d'aménagement sécuritaires pour tout projet d'aménagement significatif, public et privé (ex. : construction de nouveaux immeubles, espaces publics, etc.) ;*
2. *Que soient poursuivis, bonifiés et adaptés aux besoins des femmes et des familles, les programmes d'habitation (s'il y a lieu, faire les revendications nécessaires auprès du gouvernement du Québec) ;*
3. *S'assurer que la Société de transport de Montréal offre une desserte de transport adéquate (i.e. adaptée aux besoins évolutifs des femmes, des quartiers, etc.) Que le transport offert soit sécuritaire et accessible physiquement et financièrement.⁴⁶*

Selon les participantEs, l'atteinte de résultats dépend de trois conditions gagnantes :

- A. *L'intégration de l'analyse différenciée, de façon transversale, dans les initiatives de développement social urbain et d'aménagement du cadre de vie et la tenue de séances de formation pour ceux et celles qui auront à l'appliquer;*
- B. *La prise en compte des besoins des femmes et la participation des citoyennes aux approches intégrées en développement social;*
- C. *Le renforcement du rôle de vigie et de suivi du Conseil des Montréalaises (ce qui implique d'y affecter les ressources nécessaires).⁴⁷*

2.7 Les Montréalaises et les engagements internationaux de la Ville

À l'heure de la mondialisation des économies, des désastres environnementaux et des grandes solidarités sociales, nul ne peut rester indifférent et faire cavalier seul, enfermé dans sa bulle locale.

De nombreuses Montréalaises, à titre individuel ou à l'intérieur d'ONG militantes, s'engagent de plus en plus, à l'échelle internationale, pour défendre des causes humanitaires, environnementales, pacifistes, culturelles...La mobilisation née ici a parfois des répercussions dans plusieurs pays du monde comme ce fut le cas lors de la Marche mondiale des femmes. Chez

⁴⁶ Rapport d'atelier, p.14

⁴⁷ Rapport d'atelier, p. 14

les jeunes, il est acquis que c'est la planète qui constitue le champ de bataille. On apprend à penser localement et à agir globalement.

Montréal souhaite se tailler une place dans le cercle des grandes villes du monde. La Ville assume déjà un leadership international notoire sur les questions reliées à la place des femmes dans la gouvernance locale et métropolitaine. Avec son investissement dans l'Institut international de gestion des grandes métropoles et la coprésidence du Réseau international « femmes et gouvernance locale » de MÉTROPOLIS (Association mondiale des grandes métropoles), Montréal milite pour améliorer la représentation des femmes dans les gouvernements locaux et dans les processus décisionnels, tout particulièrement au sein des commissions stratégiques de MÉTROPOLIS.⁴⁸

Dans le contexte de l'élaboration d'une Politique d'égalité, la Ville s'interroge sur l'intérêt d'un dialogue plus suivi et d'une complémentarité des initiatives des Montréalaises et des ONG engagées sur la scène mondiale qu'il s'agisse de projets visant à améliorer le sort des femmes ou encore à résoudre des enjeux qui font l'objet de préoccupations chez les femmes.

Cinq personnes-ressources ont contribué aux échanges :

- Francine Sénécal, Vice-Présidente, Comité exécutif, Ville de Montréal
- Diane Bachand, Centre d'étude et de coopération internationale
- Rita-Rachele Dandavino. Coordonnatrice, Réseau international Femmes et Gouvernance locale – Métropolis, Montréal
- Gabrielle Leclerc-André, Étudiante en urbanisme, Université du Québec à Montréal
- Eve Gauthier, Communicatrice, Alternatives

Les échanges ont porté surtout sur les objets et le sens d'un partenariat entre la Ville et les ONG oeuvrant à l'échelle internationale.

2.7.1 Accord sur un partenariat avec la Ville

Quel type de collaboration entre la Ville et les Montréalaises faudrait-il privilégier sur la question spécifique de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes au plan international ainsi que sur des questions sociales et environnementales proches des préoccupations des Montréalaises?

Bien qu'elle ne soit pas l'un de leurs bailleurs de fonds, la Ville apporte sa contribution à certaines ONG qui œuvrent dans différentes sphères du développement international⁴⁹. La Ville dispose d'une vaste gamme d'expertises et d'expériences fort utiles selon les projets. Ses relations bilatérales avec d'autres villes, le support technique qu'elle peut apporter, sa participation à certains forums internationaux sont appréciés par les ONG.

A la lumière des expériences actuelles, les membres de l'atelier ont conclu qu'un rapprochement avec la Ville pourrait être profitable à tous dans plusieurs circonstances.

⁴⁸ Présentation de Rita-Rachele Dandavino

⁴⁹ Présentations de Diane Bachand (CECI) et d'Eve Gauthier (Alternatives)

- ***Les objets de partenariat***

Le partenariat pourrait permettre de poursuivre plus efficacement les initiatives des uns et des autres sur la place des femmes dans les gouvernements et les processus décisionnels locaux, par des maillages plus systématiques et parfois par une coordination des actions. L'approche de complémentarité et de coopération qu'il faudrait développer pourrait couvrir également les interventions concernant l'un ou l'autre des objectifs du Millénaire et, en particulier, la lutte à la pauvreté ainsi que les initiatives d'éducation à la solidarité internationale.

- ***Faire rayonner les initiatives de Montréal et des Montréalaises***

Les membres de l'atelier constatent que plusieurs initiatives montréalaises mériteraient d'être mieux connues à l'échelle mondiale. C'est le cas de la Charte montréalaise des droits et responsabilités par exemple. La Marche mondiale des femmes aurait sûrement profité d'une meilleure transmission de l'information la concernant. D'une manière générale, les membres souhaitent que les actions des Montréalaises, des ONG et de la Ville elle-même soient diffusées largement grâce à un maillage fin des réseaux des partenaires.

- ***Créer de nouveaux réseaux et de nouveaux maillages***

La plupart du temps, la concertation avec les villes augmente significativement l'efficacité du travail des femmes et des ONG dans les pays où elles oeuvrent⁵⁰. Les administrations municipales ouvrent des portes, permettent d'entrer en contact avec des militants locaux, donnent accès à du support technique.

Montréal entretient déjà des relations bilatérales avec un certain nombre de villes dans le monde. Si la Ville élargissait son réseau, particulièrement du côté des villes du sud du continent, Montréal faciliterait sûrement l'action des ONG dans un coin du monde où s'observent, selon certainEs, les principales avancées de démocratie participative.

On a également souligné l'intérêt de créer un nouveau réseau d'entraide entre les femmes actives dans les ONG et celles qui le sont à la Ville sur les questions qui feraient l'objet du partenariat. La mise en commun des expériences et des savoirs donnerait sûrement lieu à une multiplication appréciable des connaissances et des ressources.

- ***Se donner les moyens d'une participation féminine dans les représentations internationales de la Ville***

Le rapprochement avec les ONG devrait faciliter la systématisation d'une présence féminine active dans les forums où la participation de la Ville est sollicitée et dans les organisations internationales où elle participe. Mme Gabrielle Leclerc-André souligne à cet égard le caractère exemplaire du 20^{ième} anniversaire de Métropolis.⁵¹

La Ville s'est engagée d'ailleurs à travailler, en partenariat avec les organismes du milieu, à continuer à jouer un rôle de chef de file sur cette question⁵². Le 29 août 2005, la Ville adoptait *les*

⁵⁰ Présentation d'Eve Gauthier

⁵¹ Présentation de Gabrielle-A Leclerc sur le Congrès Jeunesse de Métropolis

⁵² Déclaration du 8 mars 2005, à l'occasion de la journée internationale des femmes

*Objectifs du Millénaire pour le développement*⁵³, tels que formulés par le Conseil mondial des Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et du même coup, faisait siennes des causes qui sont chères aux femmes. Cette préoccupation de Montréal pour l'égalité des hommes et des femmes dans les activités de la Ville devrait faire partie du branding de la Ville comme elle fait déjà partie de ses engagements solennels.

2.7.2 Les recommandations

Au terme de l'atelier *Les Montréalaises et les engagements internationaux de la Ville*, les participantes ont retenu les 3 propositions prioritaires suivantes :

Préambule

Attendu que Montréal est une ville dont la population est majoritairement féminine, dont un des atouts est sa diversité ethnoculturelle, et dont les actions doivent s'appuyer sur la solidarité, la transversalité et la diversité :

Recommandations

- 1. Promouvoir les lieux d'échange et renforcer le partenariat entre les groupes de femmes, les ONG, les éluEs et fonctionnaires de la Ville sur les grands enjeux, les bonnes pratiques et politiques en matière d'égalité des sexes dans le contexte de gouvernance locale;*
- 2 Assurer une représentation et une participation égale de femmes et d'hommes à tous les forums, institutions et instances décisionnelles nationales et internationales auxquelles la Ville de Montréal participe. Rendre compte annuellement de cette participation;*
- 3. Que la Ville de Montréal rende visible l'action et l'implication des Montréalaises au plan international et fasse connaître largement les réalisations via différents médias, sites Internet, radios communautaires et autres.*

⁵³ « Éradiquer la pauvreté et la faim, assurer aux garçons et aux filles l'éducation primaire, promouvoir l'égalité des genres, améliorer la santé des mères et des enfants, inverser la progression du VIH/SIDA, améliorer les conditions de vie des habitants des taudis, assurer l'accès à l'eau potable et l'assainissement, protéger l'environnement et créer un partenariat mondial pour le développement garantissant une aide plus importante et plus efficace, l'atténuation de la dette et des opportunités commerciales aux pays plus pauvres. »(CGLU)

3 Conclusion

Montréalaises et Citoyennes à part entière

A l'occasion du colloque *Montréal une Ville à la mesure des femmes*, les 200 participantEs, venuEs d'horizons divers, ont indiqué la portée de la Politique d'égalité qu'elles et qu'ils souhaitent voir adoptée par la Ville. Plusieurs défis sont ainsi posés à toute la communauté impliquée puisque l'on affirme que les transformations espérées devront être l'affaire de tous pour atteindre le succès :

- D'abord connaître la réalité des femmes en ville y inclus les femmes de la diversité. L'analyse différenciée selon les sexes s'avère un outil majeur pour y arriver.
- Appliquer le principe de la parité dans les organismes décisionnels pour pallier le problème actuel de démocratie et le manque à gagner en matière de bonne gouvernance.
- Mettre en œuvre des mécanismes et des programmes qui permettront une véritable égalité des chances en emploi dans la fonction publique municipale.
- Consolider le système de solidarité pour lutter contre la pauvreté, mais aussi pour s'en inspirer et lui trouver une place parmi les modèles montréalais de développement.
- Améliorer la vie quotidienne en intégrant spécifiquement les besoins des femmes, des enfants et des aînéEs dans l'offre municipale de service, y inclus le transport urbain et l'habitation ainsi que dans l'aménagement des espaces.
- Miser sur la valeur ajoutée de la contribution des femmes au développement économique de la Ville en en faisant des partenaires actives dans les secteurs de la nouvelle économie.

Comme plusieurs l'ont souligné, des progrès importants ont été accomplis depuis les 15 dernières années, qu'il faut maintenant consolider en réévaluant et en ajustant ensemble les assises, les structures et les outils⁵⁴ à mettre en place pour en arriver à une véritable participation des femmes à titre de Montréalaises et de citoyennes à part entière.

⁵⁴ Discours d'ouverture d'Helen Fotopulos

Elles et ils ont fait le colloque

Le comité d'encadrement

Johanne Bouchard

Nicole Boily

Marie-Josée Bonin

Mariangela di Dominico

Marie Leahey

Carine Laliberté

Claudie Mompoint

Anne Pasquier

Guylaine Poirier

En collaboration suivie avec Mme Helen Fotopulos et Michel Agnaïeff

L'organisation

Coordination : Pierre Bélec

Équipe de travail

Louise Roy, direction de l'équipe et production du rapport

Martine Blanc, recherche et recrutement des personnes-ressources

Louise Lachance, logistique et communication

Soutien

Administration des contrats : Sylvie Bertrand et Lise Bisson

Site internet : Sophie Voyer

Personnes-ressources en plénière

Françoise Gaspard

Caroline Andrew

Winnie Frohn

Johanne Bouchard

Léa Cousineau

Francis Dupuis-Déri

Helen Wavrock

Ariane Émond, animatrice de la plénière

Personnes-ressources en atelier

Atelier A Mance Bacon
 Francine Descarries
 Ginette Legault
 Darline Raymond

Atelier B Jean-Robert Choquet
 Guylaine Poirier
 Jacques Rioux

Atelier C Claudette Demers-Godley
 Nureyla Kama
 Rachel Laperrière
 Marjorie Villefranche

Atelier D	Élaine Hémond Anne Latendresse Sylvia Martinez
Atelier E	Guy De Repentigny Sylvie Paré Nathaly Riverin Thérèse Sainte-Marie
Atelier F	France Bourgault Léona Heilig Suzanne Laferrière Martin-Pierre Nombé Sophie Paquin Sylvie Tremblay
Atelier G	Diane Bachand Rita-Rachele Dandavino Ève Gauthier Gabrielle Leclerc-André Robert Letendre

Animation et secrétariat des ateliers

Atelier A	Marie-Claire Dumas, Claudie Mompont
Atelier B	Lise Gervais
Atelier C	Danielle Fournier, Hugo Henderson
Atelier D	Michelle Issa, Pierre Chevalier
Atelier E	Louise Lemay, Benoît van de Walle
Atelier F	Hélène Bohémier
Atelier G	Victor Lapalme, Nicole Paquette